



Mairie de
SARGÉ-LÈS-LE MANS

CONVENTION DE LOCATION DE MATÉRIEL

ENTRE

La commune de Sargé-Lès-Le Mans

34 rue Principale

72190 Sargé-Lès-Le Mans

Représenté par son Maire, Monsieur Marcel Mortreau

N° astreinte technique : 06 80 65 36 87

D'une part

ET

Dénomination :

Adresse :

D'autre part

Date de la location du matériel :

Retour du matériel :

Liste du matériel loué (en annexe) :

Organisme d'assurance :

Montant de la caution :

Si caution gardée, motifs :

Etats des lieux (sortie et entrée) à annexer à la présente convention et l'autre exemplaire à remettre au bénéficiaire emprunteur.

La signature de la présente convention vaut acceptation du règlement d'utilisation pour la location de matériel communal et de toutes dispositions.

Fait à Sargé-Lès-Le Mans

Le bénéficiaire,

Le

Le responsable du Service Technique